

Dans le monde d'aujourd'hui, de nouveaux besoins d'accompagnement personnel apparaissent, ceux de personnes en quête de sens et de mieux-être, qui cherchent à évoluer en pleine conscience ; elles peuvent trouver la ressource en elles-mêmes mais ressentent de plus en plus fréquemment le besoin d'être accompagnées par un professionnel, thérapeute ou praticien(ne) de mieux-être.

Pour répondre à ce besoin nouveau et face à la diversité des professionnels et des spécialités, la plateforme 1001therapeutes.com, qui a pour objet d'aider les personnes à choisir le praticien qui convient à leur problématique, a décidé de se doter d'une charte¹ définissant un cadre éthique opposable aux clients/consultants mais aussi aux instances ou institutions concernées.

Au-delà d'une éthique professionnelle, cette charte pourrait fort bien poser les bases d'une éthique des relations humaines.

LES BASES ÉTHIQUES DE LA PLATEFORME

- ✓ Venant d'horizons divers, avec des approches, des expériences et des pratiques différentes, les praticiens Partenaires de la plateforme savent que la diversité favorise la richesse de l'accompagnement.
Cette diversité et l'approche holistique des thérapeutes constituent pour le client/consultant la garantie d'un accompagnement adapté, prenant en compte les équilibres complexes de la personne dans sa réalité physique, psychique et spirituelle.
- ✓ L'approche des praticiens Partenaires de la plateforme se différencie d'une démarche médicale impliquant un diagnostic et un protocole de soins ; elle s'inscrit dans une approche globale de la personne, intégrant à la fois une dimension consciente et, dans la mesure du possible, la prise en compte d'une dimension inconsciente.
Les Partenaires s'interdisent strictement la pratique de tout acte médical ou paramédical – sauf s'ils ont les diplômes requis – ainsi que toute remise en cause des préconisations et traitements mis en œuvre par les professionnels du corps médical entourant leurs clients/consultants.
- ✓ La pratique des praticiens Partenaires de la plateforme s'appuie sur une **approche bienveillante** faite d'écoute, d'empathie, de conseil et/ou de soins², dans le respect de la liberté de chacun. Le respect de cette liberté implique que les praticiens s'adaptent à chaque client/consultant afin que la démarche d'accompagnement soit bien comprise et bien assimilée.
Ainsi, chaque démarche thérapeutique doit faire l'objet d'un accord de la personne accompagnée et les étapes de l'accompagnement doivent être respectées.
- ✓ Pour garder active et vivante la dynamique nécessaire à l'accompagnement des personnes, **les thérapeutes et praticiens de mieux-être Partenaires s'engagent eux-mêmes à poursuivre leur développement personnel grâce à la formation et à la supervision.**
- ✓ Dans cet esprit, **les praticiens Partenaires s'engagent à n'exercer aucune pression** de quelque nature qu'elle soit (physique, psychique, morale, spirituelle...) sur leurs clients/consultants,

¹ La présente charte s'est largement inspirée de la Charte des professionnels « Accompagner par l'éthique » (www.charteethique.eu). Elle a été rédigée avec l'aide de Monique VIEUXBLED.

² Comme il a été vu dans l'alinéa précédent, ces « soins » ne peuvent en aucun cas revêtir un caractère médical ou paramédical.

tout en les incitant à la vigilance face à des groupes ou des individus qui ne respecteraient pas cette éthique.³

- ✓ **Les manœuvres de séduction, affective ou sexuelle, les attouchements et/ou la relation sexuelle elle-même sont formellement proscrits de la démarche d'accompagnement.** De telles pratiques mettraient immédiatement fin au contrat qui lie le praticien Partenaire à la plateforme 1001therapeutes.com. Si toutefois une relation humaine d'ordre privé devait voir le jour entre un(e) praticien(ne) et l'un(e) de ses client(e)s/consultant(e)s adulte(s) et responsable(s), cette relation ne pourrait s'envisager qu'en mettant fin à l'accompagnement thérapeutique, avec l'accord plein et sans réserve du (de la) client(e)/consultant(e).

L'implication émotionnelle du praticien existe naturellement ; dans le cadre d'une bonne pratique, celle-ci doit demeurer au service du client/consultant et aider le praticien lui-même dans son évolution à la fois personnelle et professionnelle.

Cette implication émotionnelle impose au praticien une vigilance constante face à ses propres projections, à son éventuel désir de puissance, au jeu des transferts et contre-transferts, la supervision étant là pour l'aider à accompagner son client/consultant en toute neutralité et en toute objectivité.

- ✓ Les praticiens de la plateforme 1001therapeutes.com s'engagent à respecter strictement une obligation de **discrétion professionnelle** en ne révélant à quiconque les noms de leurs clients/consultants, et encore moins le contenu des entretiens sauf, éventuellement, dans le cas d'une supervision, elle-même soumise au secret professionnel.

LE CADRE TECHNIQUE DE LA CHARTE DE LA PLATEFORME

Pour devenir Partenaire de la plateforme, les capacités requises sont les suivantes :

- Une formation suffisante ;
- Des connaissances avérées ;
- Une pratique expérientielle spécifique ;
- Une démarche de développement personnel.

Les praticiens Partenaires reconnaissent, par expérience, qu'aucun diplôme seul, aussi brillant soit-il, sans pratique expérientielle spécifique, ne suffit à conférer la qualité de professionnel de l'accompagnement personnel. Un long parcours de recherche et la confrontation à sa propre histoire sont indispensables pour aller à la rencontre de l'autre et pour l'accompagner dans son propre cheminement. Dans cette logique, l'absence de diplôme n'est en aucun cas un argument suffisant pour disqualifier un praticien.

Pour établir les responsabilités relatives à un éventuel conflit entre un praticien Partenaire de la plateforme et un client/consultant, il conviendra de se reporter aux Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU) du site web www.1001therapeutes.com ainsi qu'au Contrat d'abonnement signé entre le Partenaire et la société RESSOURCES BIEN-ÊTRE, la présente charte étant incluse dans ledit Contrat d'abonnement.

³ Sur la base de l'expérience de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), **la dérive sectaire peut être définie comme suit** : Il s'agit d'un dévoiement de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion qui porte atteinte à l'ordre public, aux lois ou aux règlements, aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes. Elle se caractérise par la mise en œuvre, par un groupe organisé ou par un individu isolé, quelle que soit sa nature ou son activité, de pressions ou de techniques ayant pour but de créer, de maintenir ou d'exploiter chez une personne un état de sujétion psychologique ou physique, la privant d'une partie de son libre arbitre, avec des conséquences dommageables pour cette personne, son entourage ou pour la société.